Volet 2 : Structuration et développement de la maison d'édition

2.3 – Reprise d'une maison d'édition, rachat de catalogue

Nom de la maison d'édition:

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (en € HT)		Ressources (en € HT)	
Rachat de parts		Fonds propres	
		Prêt bancaire (le cas échéant)	
Rachat du catalogue (stock, contrats)			
		Subvention demandée au titre du présent dispositif *max. 50 % des dépenses éligibles, plafonnée à 30 000 €*	
		Autres concours financiers (détail)	
Autre (détail)			
Total		**Total**	

Fait à Date Signature et cachet de la maison d'édition